



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

En exercice : 29
Présent(s) : 21
Absent(s) représenté(s) : 8
Absent(s) non représenté(s) : /
Ne prennent pas part au vote : 1
Votants : 28
Date de convocation : 04 avril 2023
Date d'affichage de la convocation : 04 avril 2023

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 avril 2023

Délibération n° DEL.2023-04-34

Frais de mission

Le 11 avril 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présent(s) : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. BROUSSE Franck. CATON Samuel. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUR-TOMAS Chantal. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. GUINET Nadège. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

Absent(s) ayant donné un pouvoir : CLOSTRE Jacques à DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie à AILLOT Sonia. FLEURIER-LEFORT à MERCIER Martine. GROSJEAN Yoann à PRUDENT Didier. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LEGER Pauline à CATON Samuel. MANIVERT Sonia à CORBION Rémy. MEGHERBI Djamel à GUINET Nadège.

Absent(s) non représenté(s) : /

N'ont pas pris part au vote : FLEURIER-LEFORT Gaëlle.

Secrétaire de séance : MONDON Josiane.

Rapporteur : La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission municipale « développement économique, finances, personnels, sécurité, communication » réunie le 23 mars 2023,

Considérant qu'il convient de rembourser les frais engagés par l'élue dans le cadre d'un déplacement professionnel le 14 mars 2023 à NANTES pour la découverte du Woody Bus sur le site de fabrication,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré, Gaëlle FLEURIER-LEFORT ne prenant pas part au vote,

- **PREND** en charge les frais engagés par Gaëlle FLEURIER-LEFORT pour un montant total de 214.20 Euros par Gaëlle FLEURIER-LEFORT à l'occasion de ce déplacement le 14 mars 2023 à NANTES détaillés comme suit :
 - 73.20 Euros de frais de péage
 - 141.00 Euros de frais de carburant

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire,

Josiane MONDON



La Maire

Marie-Christine BAUDOIN



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 12 avril 2023 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : <https://www.saintgermaindupuy.fr>